RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2021/08 relative aux délégations de signature des agents de la direction « Interventions »

Montreuil, le 17 novembre 2021

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du Directeur général de FranceAgriMer du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2020/01 modifiée du 10 février 2020 portant délégation de signature à certains agents de la direction « Interventions » ;

DÉCIDE :

Article 1er : Service « Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation »

Le 1er alinéa de l'article 5 de la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2020/01 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Charlotte Voisine, cheffe du service « Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation », pour tous les actes relevant des attributions du service « Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation » et, en matière financière, pour :
- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €,
- sans plafond pour les billets d'aval.»

Article 2 :

La présente décision prend effet le lendemain de sa publication.

Christine AVELIN

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr